



SÉNAT - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Division des applications informatiques (applications de gestion)
Recrutement d'un(e) apprenti(e)
Contrat d'un an à compter de 2022

Structure d'accueil

Le **Sénat** est, avec l'Assemblée nationale, l'une des deux chambres qui composent le Parlement. Il vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Les activités de la **direction des Systèmes d'Information** (DSI) du Sénat se répartissent entre deux divisions :

- la division des applications informatiques, qui œuvre au développement d'applications conçues pour accompagner les Sénatrices et Sénateurs et les directions dans l'exercice de leurs missions ;
- la division des équipements, de l'administration et de la sécurité des systèmes d'information du Sénat.

La Direction des Systèmes d'information assure le pilotage de nombreux projets informatiques, le suivi et l'exécution de plusieurs marchés.

Les administrateurs des services du Sénat assurent des missions transverses de conduite de projet, de gestion des risques et de management d'équipes projet.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an, débutant à la rentrée de l'année universitaire 2022-2023 (septembre/octobre 2022 à septembre/octobre 2023). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur deux à trois jours par semaine, ou à tout le moins une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur. Le télétravail n'est pas possible dans le cadre de cette alternance.

Descriptif de l'apprentissage proposé

Au sein de la DSI, **dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'un an, débutant à compter de la rentrée universitaire 2022**, l'apprenti(e) sera chargé(e) d'accompagner les administrateurs des services du Sénat dans la mise en œuvre de projets, qui seront à définir avec l'apprenti(e) et en fonction des besoins de l'institution sénatoriale et de son administration.

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, administrateur **des services du Sénat**, à différentes activités de la direction.

Dans le cadre de son apprentissage, l'apprenti(e) participera également aux différentes missions quotidiennes de la DSI, notamment en :

- accompagnant les chefs de projet dans l'identification et la compréhension des besoins exprimés par les utilisateurs ;
- participant à la définition de stratégie de transformation numérique du Sénat (relation-client, conduite du changement, appropriation métier, etc.) ;
- suivant le processus de gestion des risques de la DSI (identification, plans d'actions, gouvernance) et d'amélioration des procédures ;
- participant à la mise en œuvre d'un plan de transformation de la DSI à la suite d'un audit mené en 2020 (définition d'indicateurs, d'un tableau de bord de pilotage, etc.).

Selon ses appétences, l'apprenti(e) participera à l'ensemble des projets de l'année (réalisation d'un exercice de gestion de crise, réalisation et actualisation d'une carte des risques, suivi du pilotage d'un projet de cartographie de la donnée et des applications, etc.)

Profil recherché

Vous préparez un diplôme Bac+4 ou Bac+5 en école de Commerce, d'Ingénieur ou Université ou Sciences Po, avec une spécialité en Conduite du Changement ou Gestion de projets ou Gestion des risques ou Management ou Gestion des Systèmes d'Information.

Vous avez un esprit collaboratif et d'équipe, de la curiosité ainsi que d'excellentes qualités rédactionnelles.

Vous avez une appétence pour le numérique.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre **avant le lundi 2 mai 2022**, leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.